



### Délibération du Conseil Communautaire

\*\*\*\*\*

Le jeudi 20 février 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Paussac Saint Vivien sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 14 février 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	44	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup - Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat - Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis -Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier - Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Philippe Chotard – Christophe Gontier – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janailac – Denis Ferrand – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	2	Bruno Beauque pour la commune de Bouteilles Saint Sébastien Frederic Queyret pour la commune de Saint André de Double
Titulaires absents	14	Christine Berthé – Lisa Boyer – Monique Boineau-Serrano – Philippe Boismoreau – Joël Constant – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Christophe Rossard – Pierre Guigné – Gérard Caignard – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin
Procurations	10	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Monique Boineau-Serrano à Murielle cassier Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Catherine Esculier à Christine Laurent Romain Perruchaud à Dominique Caillou Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Pierre Janailac Edwige Badel à Denis Ferrand

**DELIBERATION N° 2025 /02 (Code Nomenclature /3.2 )****DATE : 20 FEVRIER 2025****RAPPORTEUR : Patrick Lachaud****OBJET : Autorisation donnée à M. et Mme SOREY de revendre le lot N°2 de la ZAE des Jarissous à M. ANDRIEUX ou une société à lui substituée**

Pour rappel, le lot N°2 d'une contenance de 12 415m<sup>2</sup> situé dans la ZAE Les Jarissous à Tocane-Saint-Apre et acheté en mars 2021 par M. et Mme Sorey ne fera pas l'objet d'un projet de construction. Monsieur Pascal Andrieux, gérant de la société SARL ANDRIEUX (dont le siège social est basé à Saint-Aulaye) a fait part en 2024 de son souhait d'acquérir le terrain pour y construire ou un plusieurs bâtiments permettant d'accueillir une ou plusieurs entreprises.

Lors du Conseil communautaire qui s'est tenu le 26 septembre 2024, les élus ont rappelé dans la délibération 2024/136 que le vendeur dispose d'un droit de revente de « gré à gré » à un nouvel acquéreur aux conditions fixées dans l'acte qu'il avait signé pour devenir propriétaire à savoir : le prix de vente du m<sup>2</sup> doit rester identique au prix initial soit 1 euro le m<sup>2</sup>. Aussi, les élus ont autorisé à l'unanimité le Président de la CCPR à faire usage du droit de préemption de la collectivité et à interrompre la vente en rachetant le terrain si la condition relative au « Dispositif anti spéculatif » n'était pas inscrite dans l'acte passé entre les deux protagonistes.

Dans le projet d'acte qui nous a été transmis avant signature il apparait que le prix de vente demeure inchangé et Il est ainsi demandé au Conseil communautaire d'autoriser la vente du terrain appartenant à M. et Mme Sorey au profil de M. Pascal Andrieux ou à tout autre personne morale à lui substituée.

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise d'autoriser la vente du terrain appartenant à M. et Mme Sorey au profil de M. Pascal Andrieux ou à tout autre personne morale à lui substituée.

Yves MAHAUD

**Décision du Conseil Communautaire :****Votes pour : 58****Votes contre : 0****Abstentions : 0**

Monsieur Yves Mahaud

**Le Président de la Communauté  
de Communes du Périgord Ribéracois  
Didier Bazinet**

Publié le 06-03-2025